

08/01 – 03 février 2015

Extension de l'espace Le Goffic : approbation de l'avant-projet définitif

Le rapporteur,

☛ rappelle que délibération du 8 septembre 2014, le conseil municipal a validé l'avant-projet sommaire de l'extension de l'espace Le Goffic et a autorisé Monsieur Le Maire à poursuivre les études de projet,

☛ rappelle la méthodologie de conduite de projet qui repose sur deux instances, à savoir :

- Le comité de conception intégré,
- Le comité de pilotage.

☛ présente l'avant-projet définitif composé :

- Des pièces architecte – agence JF GOLHEN : plans, coupes, façades aux échelles 1/200^e et 1/100^e, pièces écrites et tableau de surfaces ;
- Des pièces du scénographe – agence Anthony HAMON : plans et coupes à l'échelle 1/50^e ;
- Des pièces du bureau d'études GRONTMIJ/ISATEG : plans, coupes aux échelles 1/100^e, 1/75^e et 1/50^e, pièces écrites et notes de calculs réglementaires ;
- De l'étude acoustique du bureau d'études ACOUSTIBEL ;
- D'une estimation phase APD incluant VRD, équipements scéniques et gradins s'élevant à 2 073 000 € HT.

***Considérant** que l'avant-projet définitif est conforme aux orientations de l'avant-projet sommaire validé le 8 septembre 2014 ;*

***Considérant** l'avis favorable émis par le comité de pilotage qui s'est réuni le 18 décembre 2014 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

l'avant-projet définitif de l'extension de l'espace Le Goffic ;

AUTORISE :

le Maire à procéder au lancement de la consultation des entreprises sous a forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics ;

CHARGE:

la commission municipale des marchés d'examiner les offres, d'éliminer les offres non conformes et de désigner les entreprises retenues ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces consécutives à cette procédure de mise en concurrence et notamment les marchés.

VOTE : Unanimité.